

VOUS ÊTES VICTIME D'UN AES

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Accident d'exposition au sang ou liquides biologiques contenant du sang

ETAPES

IMMÉDIATEMENT

1

J'effectue les premiers gestes

Peau

- › Ne pas faire saigner
- › Nettoyage : eau + savon puis rinçage
- › Antiseptie locale (Dakin ou alcool à 70°) pendant 10 minutes

Muqueuses et œil

- › Lavage : eau ou sérum physiologique pendant 10 minutes

DANS L'HEURE

2

Je contacte un médecin qui assurera la prise en charge de l'AES

- › Il recherche les renseignements médicaux et les sérologies de la personne source
- › Il évalue les risques infectieux (VIH, VHB, VHC); un traitement si nécessaire sera débuté au mieux dans les 4 heures
- › Il rédige un certificat médical initial
- › Il prescrit le premier bilan biologique

Nom :

Tél :

Sinon je contacte le CHU de Nantes :

- › le **service infectiologie** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)
- › ou le **service des urgences**

Tél : 02.40.08.31.12

Tél : 02.40.08.33.33

DANS LES 24 HEURES

3

Je contacte l'employeur

- › Il déclare l'accident du travail

DANS LE MOIS

4

Je contacte le médecin du travail

- › Il assure le suivi biologique et clinique
- › Il analyse les circonstances de l'accident

Nom :

Tél :